

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 4 juillet à 9 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Gwendoline PICHARD, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à M. Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	30 juin 2020
Date de l'affichage	30 juin 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	32
Nombre de votants	33

2020-52 Commissions municipales : création

Rapporteur : Joël DANIEL

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal. Le Maire en est le président de droit. Les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Aussi, compte tenu de l'intérêt qu'elles présentent pour le bon fonctionnement du Conseil Municipal, il est proposé de créer les commissions permanentes suivantes :

- Commission n°1 : Administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels
- Commission n°2 : Travaux, urbanisme, environnement et transitions
- Commission n°3 : Education, jeunesse et sports
- Commission n°4 : Affaires sociales et emploi
- Commission n°5 : Culture, animations, jumelages et manifestations

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer les commissions municipales permanentes suivantes :

- Commission n°1 : Administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels
- Commission n°2 : Travaux, urbanisme, environnement et transitions
- Commission n°3 : Education, jeunesse et sports
- Commission n°4 : Affaires sociales et emploi
- Commission n°5 : Culture, animations, jumelages et manifestations

Adopté par 24 voix et 9 abstentions (Anne Maud GOUJON, Louis MEDICA, Lydia DUBOS, Bernard BASTIER, Estelle MORIO, Henri-Philippe LAMY, Laure DETREZ, Pierre-Yves LE GROGNEC et Isabelle LOISEL)

Pour extrait conforme,
Guidel, le 6 Juillet 2020
Le Maire,
Joël DANIEL

